

## Arrondissement de NIVELLES

COMMUNE  
de  
VILLERS-LA-VILLEMaître LECLERCQ Hervé  
Notaire  
Avenue des Peupliers, 18  
1495 TILLY

Vs réf.: **Votre courrier du 09 octobre 2024. MB/2240201.**  
Ns réf.: **Service Urbanisme – 2024/877.5. Agent traitant : Van Tielen Olivier – 071/87.03.68.**

Maître,

En réponse à votre demande d'informations dont question sous références, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 et D.IV.100 du Code du Développement territorial (CoDT) :

Au regard du Schéma du développement territorial, on observe que la commune de Villers-la-Ville se rattache à la zone agro-géographique dite Plateau limoneux brabançon ; On y voit également que la commune figure en zone vulnérable pour les nappes phréatiques des sables du Bruxellien.

**COMMUNE DE VILLERS LA VILLE – DEUXIEME DIVISION – MARBAIS**

- Une parcelle de prairie, sise Village, cadastrée section B, numéro 376B P0000, pour une superficie de 3.005 m<sup>2</sup>.
- Une maison d'habitation, sise Rue de Priesmont 33, cadastrée section B, numéro 395C5 P0000, pour une superficie de 448 m<sup>2</sup>.
- Une maison de commerce, sise Rue de Priesmont 35, cadastrée section B, numéro 395V4 P0000, pour une superficie de 1.950 m<sup>2</sup>.

Le bien en cause :

1° est repris au plan de secteur de Nivelles approuvé par Arrêté royal du 01.12.1981, en zone d'habitat à caractère rural visée à l'article D.II.25 du CoDT, sur une profondeur de 50 mètres depuis la voirie, puis en zone agricole visée à l'article D.II.36 du CoDT ;

2° est soumis en partie à l'application du guide régional d'urbanisme téléchargeable via :

[http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/GRU-coordination-officiuse\\_final.pdf](http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/GRU-coordination-officiuse_final.pdf)

en ses Chapitre 3 - Règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et aux dispositifs de publicité, & Chapitre 4 - Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite ;

3° n'est pas visé par sa situation au regard d'un projet de plan de secteur ;

4° se situe dans la centralité villageoise de Marbais au schéma de développement territorial ;

n'est pas situé dans le périmètre d'un schéma ou projet de schéma de développement pluricommunal, ni d'un schéma ou projet de schéma de développement communal, ni d'un schéma ou projet de schéma d'orientation local, ni d'un guide ou projet de guide communal d'urbanisme, ni d'un permis d'urbanisation ;

5° n'a pas fait l'objet d'observations du Collège communal et à notre connaissance du fonctionnaire délégué conformément à l'article D.IV.102 du CoDT ; n'a pas fait l'objet d'une division de bien récente ;

6° n'a pas fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°2 datant de moins de deux ans, d'un certificat de patrimoine valable, d'une déclaration urbanistique ou environnementale, ni d'un permis d'urbanisme, d'environnement, unique ou intégré ;

Cadastré section B n° 395C5, a fait l'objet du permis d'urbanisme PB0139/2016 octroyé en date du 07.10.2016 visant à régulariser un garage avec remise ;

7° n'a pas fait l'objet d'un avertissement préalable conformément à l'article D.VII.4 du CoDT ni d'un procès-verbal d'infraction visé à l'article D.VII.5 du CoDT ;

8° n'est pas soumis au droit de préemption ou repris dans les limites d'un plan d'expropriation et, selon le cas, la désignation des bénéficiaires du droit de préemption ou du pouvoir expropriant, ainsi que la date de l'arrêté du Gouvernement correspondant;

/1/...

**Vs réf.: Votre courrier du 09 octobre 2024. MB/2240201.**

**Ns réf.: Service Urbanisme – 2024/877.5. Agent traitant : Van Tielen Olivier – 071/87.03.68.**

/1/...

9° a) n'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager, de réhabilitation paysagère et environnementale, de remembrement urbain, de revitalisation urbaine ou de rénovation urbaine visés respectivement aux articles D.V.1, D.V.7, D.V.9, D.V.12 ou D.V.13;

b) n'est pas inscrit sur la **liste de sauvegarde** visée à l'article 22 du Code wallon du patrimoine;

c) n'est pas **classé** en application de l'article 16 du même Code;

d) n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 21 du même Code;

e) **est visé à la carte archéologique au 01.06.2024** – cf extrait ci-annexé ;

10° **est repris en régime d'assainissement collectif, le long d'une voirie égouttée, au Plan d'Assainissement par Sous-bassin hydrologique (PASH) ;**

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article D.IV.52 du CoDT, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° relatifs à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité.

Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées (cfr liste ci-après).

11° aucune donnée relative au bien n'est inscrite dans la **banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols ;**

<https://dps.environnement.wallonie.be/home/sols/sols-pollues/banque-des-donnees-de-letat-des-sols-bdes.html>

12° n'est pas exposé à un **risque d'accident majeur ; à signaler l'existence de la Société Vital Materials Belgium** répertoriée comme site SEVESO, établie à 1495 Villers-la-Ville (Tilly), Rue de la Station 67 ;

- **est localisé à proximité des risques naturels de type « ruissellement par débordement » et de type « axe de ruissellement concentré - lidaxes »** – cf extraits ci-annexés ;
  - **est repris sur une formation carbonatée de type *Calcaire du Dévonien sous couverture* à l'Atlas du Karst wallon ;**
  - n'est pas situé dans une réserve naturelle domaniale ou agréée, une réserve forestière, ne comporte pas une cavité souterraine d'intérêt scientifique ou une zone humide d'intérêt biologique, au sens de l'article D.IV.57, 2° à 4° ;
  - **est exposé au risque sismique** – Zonage 4 à l'Eurocode 8 ;
  - ne semble pas être potentiellement exposé au risque lié au **radon ;**
- 13° n'est pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;

**A titre complémentaire :**

- **est situé à front de la voirie communale « Rue de Priesmont » ;**
- n'est frappé **aucun alignement résultant de normes routières ;**
- n'est grevé d'aucune servitude de passage public suivant l'**Atlas des Chemins vicinaux de Marbais ;**
- n'est pas contigu à un cours d'eau non navigable suivant l'**Atlas des Cours d'eau non navigable de Marbais ;**
- **aucun arbre, arbustes ou haie remarquable** sur la parcelle, *répertoriés, individuellement, en groupe ou en allée, pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'ils constituent un repère géographique, sur des listes établies sur base d'une procédure spécifique et publiées au Moniteur belge et sur le portail cartographique du SPW ;* n'est pas situé dans le périmètre de protection d'une conduite de transport de **Fluxys ;**
- n'est pas contigu à une conduite d'adduction d'eau appartenant à **Vivaqua ;**
- n'est pas contigu à une **ligne ferroviaire ;**
- ne figure pas en **zone de prévention de captage.**

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Maître, en l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

S. RUCQUOY.

E. BURTON.



Province du Brabant Wallon  
**Commune de VILLERS-LA-VILLE (1495)**

---

Service administratif des Travaux : Julien AERNOUDT – [julien.aernoudt@villers-la-ville.be](mailto:julien.aernoudt@villers-la-ville.be)

☎ 071/87.03.80 - 81 ou 88 - ☎ 071/82.71.29

Rue de Marbais, 37 à 1495 VILLERS-LA-VILLE

Service technique des travaux : Fabian SMITS – [Service-Technique@villers-la-ville.be](mailto:Service-Technique@villers-la-ville.be) - ☎ 071/87.96.20

Rue du Châtelet, 1 à 1495 TILLY

---

**LISTE DES DIFFERENTS CONCESSIONNAIRES D'EXPLOITATIONS SOUTERRAINES  
DANS LES VOIRIES COMMUNALES**

---

**RESEAU TELEPHONIQUE**

**PROXIMUS**

Rue Marie Henriette, 60 à 5000 NAMUR  
e-mail : [a4.namur.notification@belgacom.be](mailto:a4.namur.notification@belgacom.be)

(Remy Claude)  
(Notification)

☎ 081/72.30.42  
☎ 0800/21037

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

---

**ELECTRICITE – ECLAIRAGE PUBLIC**

**ORES**

Centre d'Exploitation du Brabant Wallon :  
Avenue Jean Monnet, 2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

☎ 078/15.78.01

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

---

**TELEDISTRIBUTION**

**VOO (TV.NET.TEL. – anciennement BRUTELE)**

Rue de Lambusart, 56 à 6240 FARCIENNES  
e-mail : [infra.structure@voo.eu](mailto:infra.structure@voo.eu)

☎ 071/96.70.23  
☎ 071/96.71.56

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

---

**DISTRIBUTION D'EAU**

**In-BW**

Rue Emile François, 27 à 1474 WAYS  
e-mail : [info@inbw.be](mailto:info@inbw.be)

☎ 067/28.01.11  
☎ 067/28.01.96

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

**VIVAQUA**

Rue aux Laines, 70 à 1000 BRUXELLES  
e-mail : [installinfo@vivaqua.be](mailto:installinfo@vivaqua.be)

☎ 02/518.81.11  
☎ 02/518.83.06

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

**S.W.D.E. (Société Wallonne des Distributions d'Eau)**

Rue de la Concorde, 41 à 4800 VERVIERS  
e-mail : [relex@swde.be](mailto:relex@swde.be)

☎ 087/34.28.11  
☎ 087/34.28.00

---

## **GAZ**

### **FLUXYS**

Avenue des Arts, 31 à 1040 BRUXELLES  
e-mail : [infoworks@fluxys.net](mailto:infoworks@fluxys.net)

 02/282.72.53  
 02/282.75.54

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

---

## **COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT**

### **S.P.G.E. (Société Publique de la Gestion de l'Eau)**

#### **In-BW**

Rue de la Religion, 10 à 1400 NIVELLES  
e-mail : [info@inbw.be](mailto:info@inbw.be)

 067/21.71.11  
 067/21.69.28

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

## EXTRAIT – CARTE ARCHEOLOGIQUE

- Inventaire des Sites à réaménager
- Permis d'urbanisation et lotissements
- Biens classés et zones de protection SPW
- Carte archéologique
  - Carte archéologique
  - Carte archéologique
- Inventaire du patrimoine immobilier culturel
- WebPash (SPGE)
- BDES Sol



## EXTRAIT – ALEA D'INONDATION ET DE RUISSELLEMENT PAR DEBORDEMENT

- Aléa d'inondation par débordement et ruisselle...
  - 110 : Aléa faible par débordement
  - 120 : Aléa moyen par débordement
  - 130 : Aléa élevé par débordement
  - 210 : Aléa faible par ruissellement
  - 220 : Aléa moyen par ruissellement
  - 230 : Aléa élevé par ruissellement
  - 310 : Aléa faible par débordement & ruissellement
  - 320 : Aléa moyen par débordement & ruissellement
  - 330 : Aléa élevé par débordement & ruissellement



## EXTRAIT – AXES DE RUISSELLEMENT CONCENTRÉ – LIDAXES

- Axes de ruissellement concentré
  - Axes de ruissellement concentré (vecteur) ...
    - 3-10 ha
    - 10-20 ha
    - 20-50 ha
    - 50-100 ha
    - >100 ha
  - Variations possibles du tracé

